

DAJI/2018/Décision/Tarifs/51

Décision portant approbation des tarifs de location
de salles (Faculté d'Odontologie)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation
de pouvoir au Président,
Vu l'extrait du procès-verbal de la faculté d'Odontologie en date du 06 septembre 2018 portant sur l'objet de
la décision,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés, à compter du 1^{er} septembre 2018 les tarifs de mise à disposition de locaux de la faculté
d'odontologie tels que détaillés dans le document annexé à la présente décision.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de
l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 01 octobre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

Locations 2018-2019 tarifs en Euros HT/jour
Les locations de salles sont accordées conformément à la procédure définie par les Services Centraux de l'Université
et toujours soumis à l'accord préalable du Doyen

Le Doyen soumet le tableau des tarifs de locations de salles pour l'année 2018-2019 au vote des membres du conseil

SALLES	TARIF NORMAL				TARIF SPECIAL			TARIF ETUDIANT
	Semaine* Soirée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Semaine * Journée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Samedi * Journée sauf fériés (+50%)	Semaine* Soirée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Semaine * Journée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Samedi * Journée sauf fériés (+50%)	Concernant les associations lois 1901 dont un membre du bureau est enseignant statutaire (PUOD ou MCOB)	
AMPHITHEATRE 180 places – micro fixe – vidéo projecteur** -grand écran	500 €	1 000 €	1 500 €	300 €	600 €	900 €	150 €	Uniquement pour soutenance de thèse d'exercice
SALLE DE THESE – 40 places Vidéo projecteur *	250 €	500 €	750 €	150 €	300 €	450 €		
SALLES D'ENSEIGNEMENT 105 – 106 – 107 ou 108 - 60 places Vidéo projecteur**	250 € par salle	500 € par salle	750 € par salle	150 € par salle	300 € par salle	450 € par salle		
SALLESE TP**** 40 places -établis..... -établis + plâtre... -simulateurs.....	500 € 750 € 1000 €	1000 € 1500 € 2000 €	1500 € 2000 € 2500 €	300 € 500 € 800 €	600 € 800 € 1200 €	900 € 1000 € 1500 €		Suivant salissure, Prestation de nettoyage en sus. (tarif marché)
HALL DE LA FACULTE*** en sus (pour installation de stands ou pour buffet)	250 €	250 €	300 €	120 €	120 €	180 €		

Locations 2018 - Tarifs en Euros HT/ heure *

	Tarif université	Tarif organisme extérieur
Salle de thèse 40 places Visio- conférence**	17 € / h	30 € / h

* sous réserve de disponibilité compte tenu des enseignements

** assistance audio-visuelle obligatoire

*** le hall ne sera pas loué seul. Sa mise à disposition devra obligatoirement accompagner une manifestation scientifique se déroulant dans un local d'enseignement

**** Hors consommables et matériels amovibles

- la soirée s'entend de 19 heures à 22 heures

- la journée s'entend de 8 heures à 18 heures

- toute livraison liée à la manifestation ne peut se faire, au plus tôt, que le jour ouvrable avant le premier jour de la manifestation, en lien avec le service logistique de la faculté

- les enlèvements de matériels doivent s'effectuer à la fin même de la manifestation ou, après accord du service logistique, au plus tard dans la matinée du jour ouvrable suivant

- seule la responsabilité de l'organisateur est engagée vis-à-vis des matériels liés à la manifestation (livraison, entreposage, enlèvement, manipulation) et non celle de la faculté.

- la faculté ne fournit que la location des locaux et des services ci-dessus et ne substitue en rien à l'organisateur de la manifestation

- les locaux et les matériels loués doivent être rendus en parfait état ; toute dégradation sera facturée en sus.

Le vote donne le résultat suivant :

Membres présents et/ou représentés :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstention :

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de locations de salles pour l'année 2018

Marseille le 6 septembre 2018
Extrait certifié conforme

Le Doyen



J. DEJOU